

**Conseil Communal de Vufflens-la-Ville,
Rapport de la commission ad hoc, Préavis municipal n°1/2026**

**Restaurant du Marteley, demande de crédit pour :
la fermeture du couvert de la terrasse et la couverture de la terrasse**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission composée de :
Monsieur Jean-Claude Stucky
Monsieur Alain Vienet
Monsieur Jean-Marc Lüscher, président

a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n°1/2026** concernant la demande de crédit pour la fermeture du couvert et la couverture de la terrasse.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 25 février 2026, la Commission a eu l'occasion de rencontrer la Municipalité représentée par Monsieur Olivier Dupperut et Monsieur Pascal Berchier. Nous les remercions pour les réponses ainsi que les compléments d'information reçus lors de cette rencontre.

Le préambule de ce préavis démontre la pertinence de ce projet, notamment que la terrasse joue un rôle déterminant dans l'accueil du public.

En l'état du projet la Municipalité propose un aménagement de la terrasse en deux parties distinctes :

- La fermeture du couvert existant par un vitrage avec installation d'un chauffage au sol permettrait d'augmenter la capacité du restaurant de 20 à 24 places toute l'année.
- La couverture du reste de la terrasse par une pergola bioclimatique permettant de réguler la lumière et l'air grâce à l'inclinaison de lamelles, celles-ci en position fermées formeraient un toit qui abriterait de la pluie et du vent lorsque cela serait nécessaire. La pergola serait aussi munie de stores sur les côtés qui protégeraient la terrasse ainsi elle serait ouverte au public une grande partie de l'année.

Sachant que la pergola, selon notre discussion du 25.02.2026, mesurerait 2.90 m de haut, comme le grand store actuel, et qu'elle s'appuierait à l'extrémité la plus basse de la toiture du couvert qui est d'environ 2.50 m, la commission émet des doutes sur l'aspect esthétique, différence de niveau et d'inclinaison.

Toutefois, le photomontage que la commission a demandé à la Municipalité montre que la pergola aurait désormais une hauteur d'environ 2.20m à 2.30m sous les lamelles et serait ainsi mieux intégrée esthétiquement.



Concernant les garanties, selon les offres reçues, elles se situent aux alentours de 10 ans pour la structure et la motorisation, et de 2 ans pour les équipements électriques (type LED)

Le service après-vente est inclus dans la garantie et assuré sur une durée de 5 ans (assistance, réglages, support technique).Après vérification par la Municipalité auprès des fournisseurs, les pergolas bioclimatiques ne nécessitent pas de contrat d'entretien. Sachant que l'entretien se limite à un nettoyage courant, comparable à tout autre équipement extérieur, aucun engagement contractuel ni coût récurrent n'est requis.

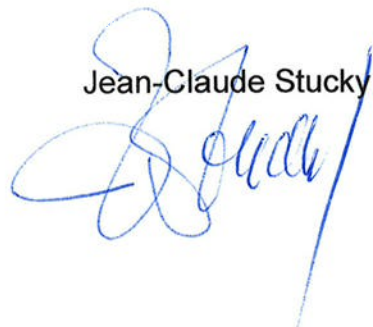
Cette amélioration de la terrasse profiterait au restaurant mais aussi à la structure d'accueil Pic et Croc qui espère ainsi mieux contrôler la température et la luminosité dans son local pendant la belle saison.

Quant à la réalisation des travaux, la Municipalité compte commencer ceux-ci au plus vite et nous a assuré qu'ils ne nécessiteraient pas la fermeture du restaurant. Nous précisons que Pic et Croc n'a pas d'activité en été.

En conclusion, la commission est convaincue que les deux parties du projet sont indissociables entre elles et que l'ensemble sera profitable aux divers utilisateurs du lieu. La terrasse sous pergola remplira par ailleurs une fonction sociale, une interface entre le restaurant et la place de jeu, un lieu de rendez-vous ; en somme, elle pourrait jouer le rôle de la place du village. La commission recommande donc à l'unanimité d'accepter le préavis N°1/2026 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville le 25.03.2026

Jean-Claude Stucky



Alain Vienet



Jean-Marc Lüscher

